



**Vous désirez apporter votre contribution au sein du réseau de la santé et des services sociaux durant la pandémie de COVID-19?**

**Si vous êtes une personne :**

- non inscrite au Tableau des membres de l'Ordre depuis moins de 5 ans
- âgée de moins de 70 ans

**Soumettez votre candidature en cliquant ici :**  
<https://jecontribuecovid19.gouv.qc.ca/Inscription.aspx>

**Si votre candidature est retenue par un établissement :**

- faites une demande d'autorisation spéciale pour urgence sanitaire à l'Ordre
- une fois remplie, la transmettre à [oiiaq@oiiaq.org](mailto:oiiaq@oiiaq.org),

Cliquez [ici](#) pour accéder à l'Arrêté ministériel

**Au terme de l'étude de votre demande :  
conditions et modalités**

**Vous n'êtes plus membre de l'Ordre  
depuis moins de 5 ans**

Autorisation spéciale accordée  
( Formulaire rempli et signé par l'autorité de l'Ordre )

Vous n'êtes pas membre de l'Ordre, mais vous êtes tenu  
aux mêmes obligations déontologiques et autres lois et  
règlements encadrant la profession

**Vous devez présenter  
votre autorisation spéciale à l'établissement  
ayant retenu votre candidature**

**L'Ordre transmet au MSSS  
toutes les autorisations spéciales accordées**